



## SOMMAIRE

Fête de la musique	02
C.M.J	
Nettoyage du lavoir	02
<b>Conseil Municipal</b>	
Délibérations du conseil municipal du 05/05/2015	03
<b>BUDGET 2015</b>	04
Un exercice difficile	05
	
Carnet	05
CAMVS	06
Urbanisme	06
Communiqué CAF	07
Commémoration	07
Messes des villages	07
Voisins vigilants	08
Inciivilités	08
Rappel	08
Vie municipale/Infos pratiques	08

## ÉDITORIAL



Comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, le budget annuel de la commune a été voté en séance du conseil municipal du 31 mars 2015. Compte tenu des baisses des dotations de l'état, le conseil municipal a quand même décidé de baisser le taux d'imposition de 1,55% pour la commune, ceci afin de pallier dans une moindre mesure les hausses du département, de la communauté d'agglomération, et de la région. Dans ce contexte, nous n'avons pas obéré notre capacité d'investissement et les travaux prévus dans la commune verrons le jour normalement : réfection complète des trottoirs dans le lotissement du JARD, chicanes rue des Closeaux, coussins berlinois rue des fontaines et aménagement de la rue des long réages déjà en cours d'achèvement.

D'autre part vous devez savoir que le budget affecté au syndicat scolaire représente une part très importante de notre budget de fonctionnement. De nombreuses réunions se tiennent actuellement pour que la restauration scolaire de nos enfants reste de qualité sans que le coût n'augmente trop fortement.

Cette année encore le dispositif "voisins vigilants" est mis en place pour que la tranquillité des Voisenonais soit respectée, cet acte citoyen permet de limiter les cambriolages.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce "VOISENON info N°4" et un été agréable et ensoleillé.

Marc SAVINO  
Maire de Voisenon

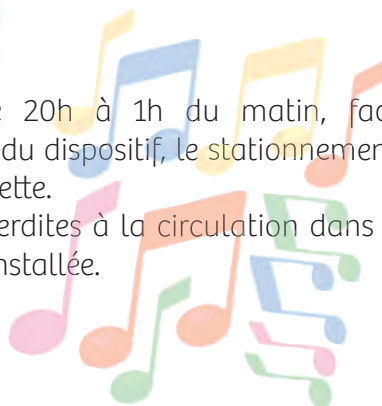
## A G E N D A

- ◆ 10 juin : Réunion publique au Mille Club "Rentrée scolaire 2015-2016".
- ◆ 19 juin : Chorale des enfants pour les Anciens, au Mille Club (15h15).
- ◆ 20 juin : Fête de le musique.
- ◆ 27 juin : Kermesse des écoles.
- ◆ 20 septembre : Brocante de Voisenon.



## Fête de la MUSIQUE

La fête aura lieu le samedi 20 juin, de 20h à 1h du matin, face au « Cinq de Brut ». Afin de faciliter la mise en place et le retrait du dispositif, le stationnement sera interdit à compter du vendredi midi au dimanche matin sur la placette. La rue des Closeaux et la rue Grande seront interdites à la circulation dans leur partie centrale, de 18h le samedi à 4h le dimanche et une déviation sera installée.



### C.M.J.

C'est par une belle journée ensoleillée que le Conseil Municipal Jeune et l'association Aui Patrimoine ont procédé à un grand nettoyage du lavoir rue du Moulin.

Félicitations pour ces jeunes dont cette action citoyenne embellit la commune.







# Délibérations du conseil municipal du Mardi 5 mai 2015

## ◆ Adhésion au groupement de commande d'électricité (SDESM) pour les bâtiments communaux

- Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le programme et les modalités financières
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité
- Autorise le représenté du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

## ◆ Adhésion de la commune de POMMEUSE au SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

## ◆ Convention avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'aménagement d'un arrêt bus

La convention a pour objet, d'une part, de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties conformément à l'article L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales, pour le versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à la CAMVS pour les travaux d'investissement qu'elle finance, et de déterminer, d'autre part, les modalités d'entretien ultérieur de ces mêmes ouvrages et équipements.

Les caractéristiques des aménagements concernent l'arrêt « Le Moulin ». Un véritable quai à + 18 cm sera réalisé sur une longueur de 10 m et sur une largeur de 2 m. Un rampant de 2 m de large sera réalisé ainsi qu'un trottoir et un passage piéton aux normes afin de parfaire la chaîne de déplacements. Un totem d'arrêt sera mis en place et un raccordement électrique jusqu'au candélabre le plus proche est à prévoir.

Le montant des travaux est estimé à 17 500.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## ◆ Décision modificative sur le budget communal 2015

Il convient de prendre une décision modificative concernant les fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires.

Compte 673	+ 1 650.00 €
Compte 022	- 1 650.00 €
Compte 6554	- 3 500.00 €
Compte 74718	- 3 500.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve cette décision modificative sur le budget communal 2015.

## ◆ Lancement de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Plan Local d'Urbanisme

Il convient donc de lancer la consultation qui porte sur une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage afin de retenir un bureau d'études d'urbanisme doté de compétences juridiques, pour l'assister dans sa démarche de révision du POS valant élaboration du PLU et dans la constitution intégrale du dossier de PLU dans le respect des principes fondamentaux de la loi et en cohérence avec les règles et les documents supra communaux et intercommunaux.

La mission consiste en la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOISENON, jusqu'à son caractère exécutoire (approbation par le Conseil municipal et contrôle de légalité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

2 abstentions : Ms. LELOUP. RICARD

12 voix POUR : Mmes MACADOUX. BOUFFECHOUX. AIROLDI. GONZALEZ. PIGNATELLI. VANIER et Ms SAVINO. AUPY. QUERRIEN. VALLEE. CESARINI. AGUIN

- Approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## ◆ Enquête publique présentée par la société SAFRAN SNECMA pour la construction d'un nouveau bâtiment

Par arrêté N° 15/DCSE/IC/0265 du 2 avril 2015, le Préfet de Seine et Marne a prescrit une enquête publique sur la demande de la Société SAFRAN SNECMA pour être autorisée à étendre le site industriel SNECMA Villaroche existant par la construction d'un nouveau bâtiment appelé Centre de Rechange situé sur le territoire de la commune de Montereau sur Le Jard.

L'enquête se déroulera du 12 mai au 11 juin 2015 inclus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'ouverture de cette enquête publique
- Demande que la commission de l'environnement puisse expliquer les mesures que cela va générer

## ◆ Acquisition d'un bien par voie de préemption

Le conseil municipal,

- Vu la délibération du conseil municipal N° 20-2015 du 20 janvier 2015 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Voisenon
- Considérant la mitoyenneté du terrain avec l'école Constant Duport et la salle du Mille Club et de pouvoir organiser le maintien, l'extension et le développement d'activités périscolaires, associatives et de loisirs

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Voisenon, 14 rue des Ecoles

Article 3 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

« Tous les comptes rendus du conseil municipal sont consultables en mairie »

# Le budget 20

Le budget communal est la traduction comptable et financière des principales orientations du conseil municipal, divisé en deux sections : l'investissement et le fonctionnement.

L'objectif prioritaire, dans un contexte financier tendu pour chacun de nous, était de limiter le plus possible la hausse des prélèvements fiscaux alors que nos dépenses obligatoires augmentent et que nos ressources diminuent.

C'est dans cet objectif qu'à une grande majorité le budget 2015 a été adopté le 31 mars dernier avec une baisse des taux communaux de 2015 de 1,55% afin de compenser les hausses que l'on ne peut pas maîtriser (hausse des bases d'imposition, des taux départementaux et régionaux et de notre contribution financière à l'agglomération Melun Val de Seine).

Pour le calcul de l'impôt les taux d'imposition sont appliqués sur des bases d'imposition dont l'évolution annuelle à la hausse est décidée par l'Etat, qui par ailleurs diminue sa contribution au budget communal de 13 %. Dans le même temps le retour financier de l'agglomération Melun Val de Seine baisse de 3%, la Dotation de Solidarité Rurale de 6%, le fonds de péréquation de 6%, le fonds de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR) de 6%.

Cette liste n'est pas exhaustive mais le cumul de l'ensemble des baisses de nos ressources financières extérieures s'élève à environ 20 000 € !

## La section de fonctionnement

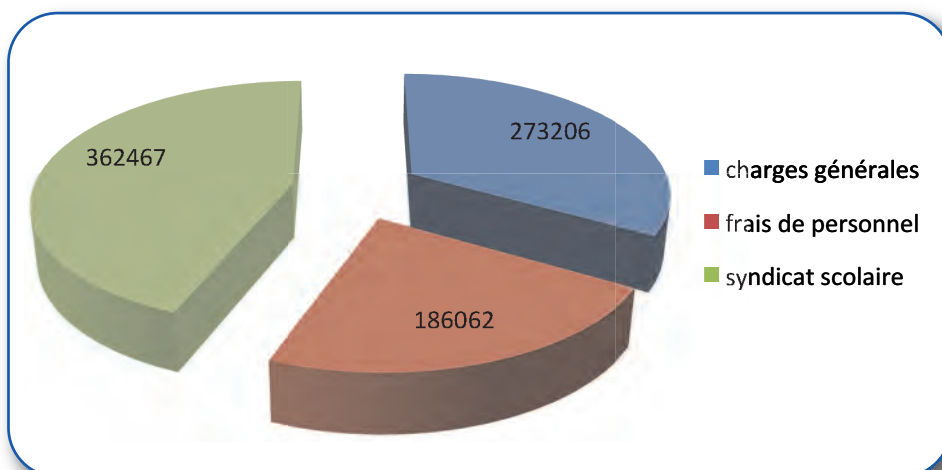
### En dépenses

Sur un total de 827 103 € de dépenses de gestion courante

négociations en cours avec la commune de Montereau sur le Jard et un réexamen des prestations proposées pour les activités périscolaires et de leur financement.

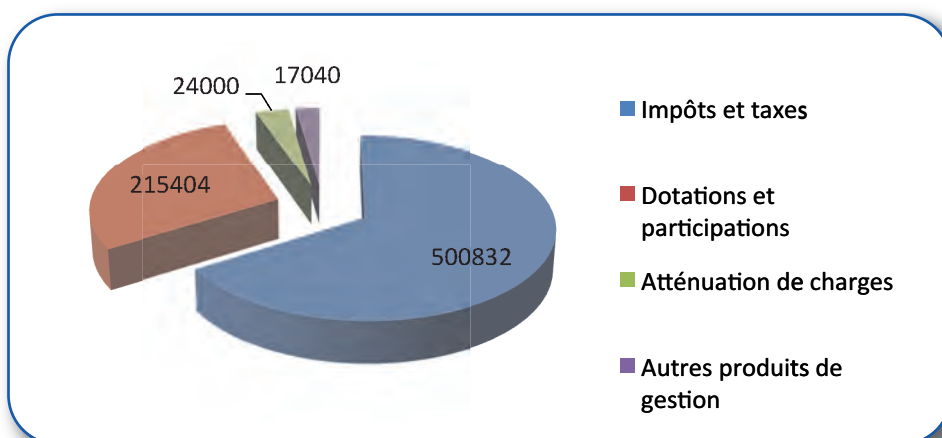
### En recettes

La ressource principale est constituée par une recette fiscale de 500 832 € en baisse de 33 744 € par rapport à 2014 et des dotations



341 289 € sont consacrés au syndicat scolaire soit plus de 41%. Cette situation ne manquera pas de devoir faire l'objet d'arbitrages budgétaires pour 2016 après l'issue des

pour 215 404 €, les produits de gestion courante restant stables. Le solde de financement de cette section est assuré par un report d'excédents antérieurs.



# 15 un exercice difficile

## La section d'investissement

### En dépenses

Le poste principal voté concerne les immobilisations corporelles pour un montant de 101 993 € représentant notamment le coût de réfection des trottoirs du lotissement du Gué du Jard, longtemps demandé et souhaité par ses habitants, pour un montant estimé de 90 000 €.

### En recettes

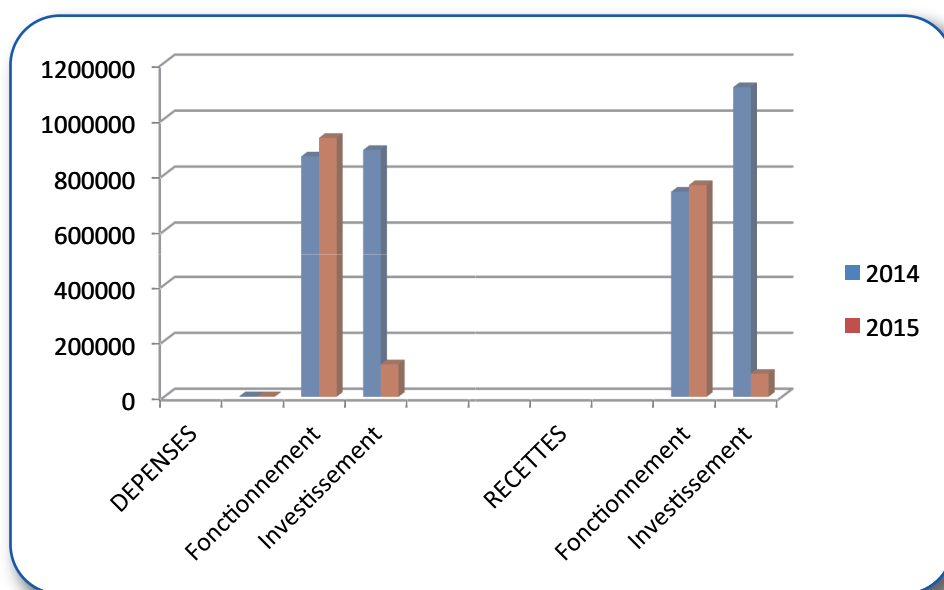
Les excédents de fonctionnement capitalisés ainsi que les virements de la section de fonctionnement constituent les recettes nécessaires à l'équilibre de cette section.

### Conclusion

Le budget voté est un budget de rigueur s'inscrivant dans un processus financier de baisse des recettes et de hausses des dépenses qu'il conviendra encore de maîtriser et notamment pour le poste un des plus importants, celui du syndicat scolaire.

Cette description budgétaire s'inscrit dans l'actualité immédiate, qui va sans doute évoluer dans les mois à venir, suite notamment à la décision unanime du dernier conseil municipal d'exercer son droit de préemption urbain sur le bien situé 14, rue des Écoles pour un montant de 244 000 € dont l'acquisition sera financée pour partie par emprunt. Un autre projet immobilier celui du lotissement de la Plaine du Jard 2 dont le conseil à

son corps défendant négocie pied à pied la minimisation de son impact environnemental et financier, sa réalisation ne semblant plus faire l'objet de doutes, au regard de son positionnement sur des terrains classés constructibles et qui, au vu des orientations nationales pour le logement (loi ALUR), ne pourraient dans le cadre de l'élaboration du futur PLU de notre commune être autorisés en déclassement par l'autorité administrative.



## CARNET

### Ils sont nés ...

- Solhann GÉLIE ANDRY né le 12 Avril 2015 fils de Annabelle ANDRY.
- Erenali BEKTAS né le 07 Mai 2015 fils de Murat BEKTAS et de Gürcü ÖZDOGAN.

Félicitations aux parents

### Il nous a quitté ...

- Décès de M. Jean, Claude, André, VOVOS le 26 Avril 2015.

Sincères condoléances aux familles

Le 26 janvier 2015, après avoir approuvé le projet de compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014 et pris note des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée, le Conseil Communautaire a eu à examiner des questions relevant de la Politique de la Ville et de la Politique de l'Habitat, des Finances, de la Commande publique, du Développement Economique et du Tourisme, des Sports.

## Politique de la Ville et de l'Habitat :

Dans l'attente de la signature d'un nouveau Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération cette année, il a été décidé de signer un avenant à la convention de 2011 avec 12 associations afin que ces dernières puissent percevoir une avance sur subvention pour les actions qui seront reconduites en 2015 en matière d'hébergement social et de réinsertion professionnelle.

## Finances :

Les avances sur subvention précitées ont été votées ainsi qu'un second acompte prévu à la convention d'objectifs qui lie la CAMVS au Cercle d'Escrime de Melun.

Il en a été de même pour l'attribution de compensation des frais de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information fixée par la convention de mise en commun des services informatiques. Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer l'avenant au contrat de territoire à venir avec le Conseil Régional, afin de percevoir les subventions nécessaires à l'extension du siège de l'Hôtel de la Communauté.

## Commande publique :

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, et le regroupement envisagé de la Communauté de Communes Seine Ecole et la CAMVS, autorisation a été donnée au Président de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en vue de lancer une mission d'accompagnement pour ce groupement et désignant

la CAMVS coordonnateur de l'opération.

Il a été procédé à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public de la patinoire sise à Dammarie-les-Lys.

## Développement économique et tourisme :

Le Conseil a décidé de céder à la SNECMA, en vue de son extension: 5005 m2 de terrain en diverses parcelles situées à Montereau-sur-Le-Jard.

Il a approuvé le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CAMVS et la ville de Melun pour la mise en place de deux caméras à la gare SNCF de Melun.

## Sports :

Présentation du rapport annuel d'activité 2013/2014 de la patinoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

Approbation de la reconduction du principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la patinoire communautaire et autorisation de lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence, devant conduire à la signature d'un nouveau contrat, à compter du 21 octobre 2015.

## • Le 2 mars 2015

Préalablement aux débats sur le projet de budget, la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement, prévoit la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable en vue de son intégration à tous les niveaux. Madame LEFEBVRE en donne lecture.

## Finances :

Tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2015. Compte tenu du contexte des finances publiques et du contexte institutionnel, la Communauté devrait perdre 7,6 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017 et trouver par conséquent, les moyens de compenser cette baisse importante de crédits tout en préservant un plan pluriannuel d'investissement réaliste et réalisable.

## Commande publique :

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CAMVS et les communes adhérentes à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information et adoption de la convention constitutive de ce groupement désignant la CAMVS comme le coordonnateur du groupement de commandes permanent.

## Développement économique et tourisme :

Terre de Montereau : approbation des objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et la création d'une zone d'activités économiques à dominante aéronautique sur près de 44 hectares par la procédure ZAC, ainsi que le lancement et les modalités de la concertation préalable prévue au Code de l'Urbanisme.

Parc d'activités « La Croix Besnard » à Vaux-le-Pénit : autorisation est donnée au Président de signer l'acte de vente de deux parcelles de terrain d'une contenance de 4 980m2 et 5 000 m2.

## Grands Projets :

Approbation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement ayant pour objet l'analyse des montages économiques et financiers des opérations Quartier Centre Gare et Quartier Saint Louis.

## Politique de l'Habitat :

Désignation des représentants de la CAMVS aux assemblées générales des entreprises sociales pour l'Habitat.

## Solidarité :

Désignation des représentants de la CAMVS aux conseils d'administration de l'association Le Sentier et de l'association FJT La Passerelle.

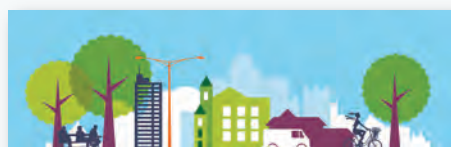
Monsieur Julien Aguin représentera la Communauté au Sentier.



## URBANISME

La CAMVS élabore son 3ème Plan Local de l'Habitat pour 2016-2021. Un programme d'actions est établi comportant notamment la construction et l'amélioration de logements sur le territoire, ainsi que des politiques d'accompagnement liées au foncier, au logement des populations spécifiques (jeunes, personnes âgées, handicapés, gens du voyage...), à la prévention des copropriétés dégradées et à la gestion de la demande de logement locatif. Des objectifs sont fixés : 3 600 logements doivent être construits sur les 6 années à venir répartis sur chacune des 14 communes. VOISENON doit réaliser 70 logements (en accession et / ou en location).

Afin d'être en conformité avec les dernières lois relatives à l'urbanisme, le Conseil municipal de VOISENON a validé la révision de son Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. L'appel d'offre concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce dispositif est lancé pour une étude devant démarrer à la rentrée.



Des réflexions et négociations sont en cours avec LOTICIS/GEOTERRE concernant la Plaine du Jard 2 afin que les projets présentés prennent en compte la spécificité de notre village notamment en matière de circulation des véhicules : la sécurité des Voiseonnais doit être respectée. Le Conseil municipal est très attentif au développement urbain qui est inévitable au regard des nouvelles règles législatives et s'engage à ce que VOISENON reste un territoire où chacun puisse vivre en toute sérénité.





**Votre Caf vous informe sur les nouvelles modalités d'accueil à Melun et Montereau**



Madame, Monsieur,

À partir du 23 mars (Melun) et du 30 mars 2015 (Montereau), les modalités d'accueil de la Caf de Seine-et-Marne évoluent.

De la même façon que dans les accueils de Lognes et Meaux :

- Les allocataires pourront désormais accéder à un **espace libre service** équipé d'ordinateurs connectés au caf.fr. Ils pourront les utiliser librement ou être guidés par des conseillers qui les accompagneront dans l'utilisation du caf.fr. Si une réponse ne peut être apportée par le caf.fr, les allocataires seront rappelés par la Caf ou orientés vers un rendez-vous.
- L'**accueil sur rendez-vous** permettra de recevoir les allocataires dans des bureaux confidentiels, si le dossier ou la situation nécessite un traitement approfondi. Les allocataires ne seront plus reçus directement par un technicien conseil s'ils n'ont pas pris rendez-vous. Les allocataires pourront poser leur rendez-vous à partir du 18 mars 2015.

**Pour réaliser ces aménagements :**

- **Melun sera fermé du 16 au 20 mars 2015 inclus (réouverture le 23 mars 2015)**
- **Montereau sera fermé du 23 au 27 mars 2015 inclus (réouverture le 30 mars 2015)**

Nous vous invitons à consulter le blog réservé à nos partenaires "Entre nous" où vous trouverez toutes les informations relatives à l'accueil des allocataires en Seine-et-Marne ([cliquez ici pour y accéder](#)).

**Agnès BASSO-FATTORI**  
Directeur de la caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne



Votre Caf vous recommande de ne jamais répondre à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires.

Nombreuses personnes et enfants étaient présents à la cérémonie du 8 mai au cimetière de Montereau sur le jard et devant le monument aux morts de Voisenon. Cette cérémonie a été suivie de l'assemblée générale de l'amicale au mille-club, nous avons procédé à l'élection d'un trésorier M Pineau Alain et d'une secrétaire Mme Tassin-Torcol Jocelyne, puis nous avons levé le verre de l'amitié. A 12h30 24 personnes se sont retrouvées au restaurant le petit voisenon pour y déguster un excellent repas, merci au cuisinier et au service.

Le président : Alain Lambert



## MESSES DES VILLAGES

L'ÉQUIPE D'ANIMATION PAROISSIALE DE VOISENON :

CALENDRIER DES MESSES DANS LES VILLAGES POUR DÉBUT 2015

Les messes ont lieu à 9H30

DIMANCHE 03 MAI 2015 AUBIGNY  
 DIMANCHE 10 MAI 2015 MOISENAY - **1<sup>er</sup> COMMUNION**  
 DIMANCHE 14 MAI 2015 MELUN - **ASCENSION**  
 (horaires voir affichage chapelle)  
 DIMANCHE 17 MAI 2015 RUBELLES  
 DIMANCHE 24 MAI 2015 MAINCY - PENTECOTE  
 DIMANCHE 31 MAI 2015 VOISENON

DIMANCHE 07 JUIN 2015 MONT/JARD -  
 ACCUEIL DES AGRICULTEURS  
 DIMANCHE 14 JUIN 2015 ST GERMAIN -  
 FAMILLES KT  
 DIMANCHE 21 JUIN 2015 MOISENAY  
 DIMANCHE 28 JUIN 2015 RUBELLES  
 DIMANCHE 05 JUILLET 2015 MAINCY



Suite à la réunion publique du Mercredi 20 Mai où nous avons présenté le dispositif « Voisins vigilants », nous souhaitons passer à sa mise en place. Ce dispositif est une réponse efficace à l'insécurité dans notre commune. Il permet aux voisins d'un même quartier de participer à la sécurité de notre cadre de vie avec l'appui et le contrôle de la municipalité. Leur rôle est tout simplement de rester attentifs, repérer les faits inhabituels et prévenir :

- leurs voisins en cas d'anomalie  
- leurs voisins et les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit.  
Dans les quartiers de voisins vigilants, le Ministre de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de - 40 % par an. Vous aussi, retrouvez la sécurité et réduisez efficacement la délinquance de votre quartier en adhérant au dispositif. Cela est très simple. Il suffit de se connecter sur internet : [www.voisinsvigilants.com](http://www.voisinsvigilants.com), de cliquer ensuite sur s'inscrire.

Nous devons trouver des habitants des divers quartiers du village qui soient les référents (il n'y a aucune restriction de nombre : plus nous serons nombreux, plus ce sera efficace).  
Les personnes ne disposant pas d'accès à internet peuvent évidemment s'inscrire. Pour toute question ou interrogation, n'hésitez pas à contacter la mairie.

L'équipe Municipale.

## INCIVILITÉS

Près de l'ancienne scierie de VOISENON deux ruches ont été brûlées par de jeunes délinquants, il faut quand même faire preuve de "barbarie" pour mettre le feu à des abeilles.....!

La commune va porter plainte à ce sujet.



## RAPPELS

- Il est à rappeler que les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections canines faites sur les trottoirs afin de laisser un village propre.
- Pour le stationnement dans la commune il serait judicieux que les personnes ayant la place de garer leurs voitures dans leurs propriétés ne stationnent pas sur la voie publique, afin que les riverains puissent manœuvrer en toute sécurité pour entrer ou sortir de chez eux.

## VIE MUNICIPALE / INFOS PRATIQUES

### > Mairie de Voisenon

8, rue des Ecoles, 77950 Voisenon  
Tél : 01 60 68 29 00 - Fax : 01 60 59 05 91  
Mail : [mairie-voisenon@wanadoo.fr](mailto:mairie-voisenon@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.voisenon.com](http://www.voisenon.com)  
Secrétariat : Cathy CASAGRANDE  
Nathalie DEBSKI

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h30 - 18h30  
Mardi : 9h00 - 12h00  
Mercredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h00 - 12h00

### > Bibliothèque Municipale

R. DENIS, N. HENRY, MT. ORTEL  
Horaires d'ouverture : mercredi et samedi de 9h30 à 12h00 hors vacances scolaires.

### > Ramassage des ordures

Collecte de la poubelle habituelle : mardi et vendredi

Collecte de la poubelle à couvercle jaune :  
jeudi  
Déchets vert à partir du 15 mars 2015

### > Ramassage des encombrants

Lundi 22 mars - lundi 27 avril - lundi 25 mai -  
lundi 22 juin - lundi 27 juillet - lundi 24 août -  
lundi 28 septembre - lundi 26 octobre - lundi 23  
novembre - lundi 28 décembre.

### > Passage de la balayeuse

4<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
Afin de faciliter le travail, nous vous demandons de ne pas laisser vos véhicules en stationnement dans les rues.

### > Numéros d'urgence :

Police : 17  
Pompiers : 18  
SAMU : 15  
SOS Médecin : 08 20 07 75 05  
Commissariat : 01 60 56 67 77

Centre antipoison : 01 40 05 48 48  
EDF : 09 72 67 50 77  
GAZ : 0800 473 333  
EAU : 0811 900 400  
Hôpital de Melun : 01 64 71 60 00

### > Info pratique

Par mesure de sécurité nous rappelons à toutes les personnes dont la propriété est située en bordure d'une voie publique (communale ou départementale) qu'elles sont tenues de procéder à l'élagage des branches débordant sur la chaussée.

### Bon à savoir...

Numéro d'astreinte Mairie en cas d'urgence  
**06 77 37 92 49**

Il est possible de rencontrer le Maire ou un adjoint sur rendez-vous